

QUE le décret numéro 329-2001 du 28 mars 2001 soit modifié en ajoutant, à la fin du préambule, les alinéas suivants :

«ATTENDU QUE la publication du présent décret ne peut être antérieure à l'annonce du projet lié à cette subvention, afin de ne pas compromettre les intérêts économiques des parties;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de différer la publication du présent décret jusqu'au plus tard le 23 mai 2001 ;»;

QUE le décret numéro 329-2001 du 28 mars 2001 soit modifié en ajoutant, à la fin du dispositif, l'alinéa suivant :

«QUE la publication du présent décret à la *Gazette officielle du Québec* soit différée jusqu'au plus tard le 23 mai 2001. ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36117

Gouvernement du Québec

Décret 480-2001, 2 mai 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux, qui se tiendra à Winnipeg les 10 et 11 mai 2001

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE se tiendra à Winnipeg, les 10 et 11 mai 2001, une réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux ;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu, de ce fait, pour celui-ci d'y être représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires autochtones et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Guy Chevrette, dirige la délégation québécoise lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux, à Winnipeg, les 10 et 11 mai 2001 ;

QUE celle-ci soit en outre composée des personnes suivantes :

Monsieur Robert Sauvé
Secrétaire général associé
aux Affaires autochtones

Madame Geneviève Masse
Attachée politique
Cabinet du ministre délégué aux
Affaires autochtones

Madame Édith Rochette
Attachée de presse
Cabinet du ministre délégué aux
Affaires autochtones

Madame Andrée Bélanger
Directrice des relations gouvernementales
Secrétariat aux affaires autochtones

Monsieur Louis Lecours
Conseiller
Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36082